

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-acces-au-corps-des-attache-es-d-Administration-de-l.html>

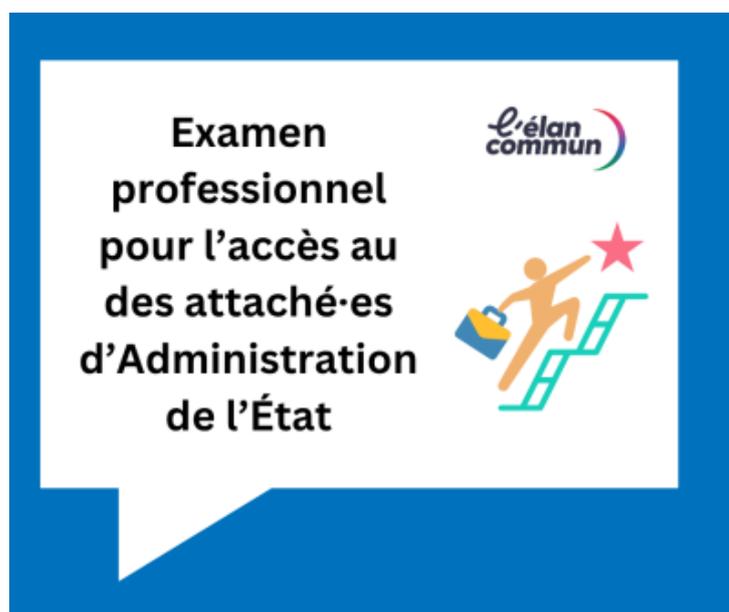


Examen professionnel pour accès au corps des attaché-es d'Administration de l'État

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : jeudi 9 octobre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Un arrêté du 06/10/2025 annonce l'examen professionnel pour accès au corps des attaché-es d'Administration de l'État, [cet arrêté est disponible sur le site légifrance](#)

Une note de service sera publiée prochainement sur le site :[BO Agri](#)

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site :

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 14/10/2025 au 14/11/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 28/11/2025.

Épreuves :

- L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera dans les centres ouverts sur le territoire national le 05/02/2026

=> Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 23 mars 2026 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

- Les candidat-es déclaré-es admissibles à l'examen professionnel, devront déposer leur dossier [RAEP](#) avant le 13/04/2026.

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel se déroulera à Paris à partir du 18/05/2026

=> Les résultats d'admission seront publiés à partir du 26 mai 2026 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Règles concernant l'examen :

Nous attirons votre attention sur le fait que la réussite à cet examen professionnel implique une obligation de mobilité.

Pour se présenter à l'examen professionnel, les intéressé-es doivent justifier, au 1er janvier 2026 d'au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 - Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2- Consultez le [décret](#) pour connaître les règles relatives à l'organisation de l'examen.

3 - Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les programmes des épreuves pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les plannings des épreuves orales.
- Retrouvez les résultats d'admissibilité et d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

4 - Des formations d'aide à la préparation :

-Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

- **Des formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral"** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.

- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables **sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire"** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.